IMPORTANT :

Compte tenu des hausses des cas de COVID-19 au Québec et du passage de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot en zone rouge, l'assemblée publique de consultation prévue pour le 13 octobre 2020 à 18h30 au Carrefour Notre-Dame est annulée. Toute p personne qui souhaite se prononcer sur le projet de règlement no 515-8 doit donc le faire par écrit de la manière décrite au 3e paragraphe du présent avis.

AVIS ANNULÉ

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation
Consultation écrite
Projet de règlement no 515-8

Aux personnes intéressées, est par la présente donné avis que lors d'une séance tenue le 8 septembre 2020, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro **515-8**, intitulé : **RÈGLEMENT NO 515-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NO 515.**

Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **13 octobre 2020 à 18h30**, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes désirant s'exprimer à ce sujet.

Que conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel no 2020-049 du 4 juillet 2020 dans le contexte de la pandémie de Covid-19, ce projet de règlement fait de plus l'objet d'une consultation écrite à compter de ce jour. Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à ce projet de règlement doit, avant la levée de l'assemblée publique de consultation le 13 octobre 2020, faire connaître par écrit ses commentaires à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7V 8P4 ou par courriel à l'adresse suivante : cfpesant@ndip.org en spécifiant bien le numéro du projet de règlement.

Que le projet de règlement peut être consulté au bureau de la soussignée, situé au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la ville au www.ndip.org. (Vie démocratique/règlementation/projets de règlement).

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 SEPTEMBRE 2020.

_____
Catherine Fortier-Pesant
Greffière

****